
Éditorial

Damien Connil, Priscilla Jensei-Monge et Audrey de Montis

🔗 <http://publications-prairial.fr/recp/index.php?id=721>

DOI : 10.35562/recp.721

Référence électronique

Damien Connil, Priscilla Jensei-Monge et Audrey de Montis, « Éditorial », *Revue d'étude et de culture parlementaires* [En ligne], 2 | 2026, mis en ligne le 11 septembre 2026, consulté le 14 septembre 2026. URL : <http://publications-prairial.fr/recp/index.php?id=721>

Droits d'auteur

CC BY-SA 4.0



Éditorial

Damien Connil, Priscilla Jensei-Monge et Audrey de Montis

TEXTE

- 1 L'ouverture du Parlement aux citoyens est une exigence démocratique, constitutive du régime représentatif : les assemblées parlementaires délibèrent publiquement, rendent des comptes, s'exposent au regard des citoyens. Cette exigence n'a toutefois jamais été univoque. Elle se décline en une pluralité de mécanismes – publicité des séances, transparence des travaux, participation citoyenne, encadrement déontologique – dont les logiques se croisent, parfois se contredisent, et dont les effets réels restent souvent à mesurer. Ce que l'on désigne aujourd'hui sous le terme d'« ouverture » recouvre ainsi des réalités historiques, juridiques, institutionnelles et politiques distinctes, dont ce deuxième numéro de la *Revue d'étude et de culture parlementaires* entend explorer la diversité et les tensions.
- 2 Après un numéro inaugural dédié à « Étudier le Parlement » qui posait les jalons épistémologiques et méthodologiques d'un champ de recherche en pleine (re)construction, ce nouveau numéro tourne le regard vers l'extérieur : vers les citoyens, vers la société, vers toutes celles et ceux que le Parlement entend atteindre, informer, associer et, finalement, représenter. L'ouverture du Parlement est, en ce sens, une question aussi ancienne que la démocratie représentative elle-même – la publicité des débats en est une expression historique fondatrice – et aussi contemporaine que les enjeux actuels de transparence, de participation et de défiance à l'égard des institutions.
- 3 Cette ouverture, pourtant, ne va pas de soi. L'ouverture peut être subie : imposée par une exigence sociale ou politique de transparence à laquelle les assemblées parlementaires se trouvent contraintes de répondre. Elle peut aussi être recherchée, délibérément construite, lorsque le Parlement fait le choix de se rapprocher des citoyens, de solliciter leur parole, d'associer la société civile à ses travaux. Entre ces deux dynamiques, les frontières sont

poreuses. Leurs effets sont parfois inattendus, parfois ambivalents. C'est ce que ce numéro, dans la diversité de ses contributions, entend montrer.

- 4 Le dossier thématique « Un Parlement ouvert aux citoyens » rassemble des contributions qui en sondent les multiples dimensions, selon des approches disciplinaires variées et des perspectives comparées. La participation citoyenne constitue un premier axe d'analyse. Marcia Chevrier en examine les fondements juridiques et les tensions qu'elle génère avec la légitimité parlementaire, tandis qu'Emilie Moysan en offre une analyse à partir du cas belge, souvent présenté comme un modèle de renouveau démocratique. La publicité des travaux parlementaires, et notamment des commissions, fait l'objet d'une deuxième série d'études. Matthew Lombard en interroge les équilibres : entre droit à l'information des citoyens et protection de la liberté de travail des parlementaires, la transparence n'est pas innée. Paul Rebière, quant à lui, plonge dans l'histoire et reconstitue les pratiques de la commission d'enquête Stavisky en 1934, à l'articulation du secret de l'instruction et de la publicité parlementaire. La déontologie constitue un troisième axe. Jean-Éric Gicquel dresse un état des lieux des mécanismes de contrôle à l'Assemblée nationale et s'interroge sur leur efficacité. Thomas Ehrhard élargit la focale dans une perspective comparée – France, Royaume-Uni, Suède – pour mesurer les effets des réformes de transparence sur la confiance accordée au Parlement. Enfin, l'ouverture du Parlement se joue aussi dans ses rapports à la communication, aux citoyens ordinaires et aux nouvelles pratiques numériques. Claire Jérôme analyse comment les réseaux sociaux infléchissent la délibération parlementaire, avec des effets qui ne vont pas sans soulever des questions profondes sur la qualité du débat. Alice Mossuz examine, de son côté, les ressorts paradoxaux de l'ouverture à l'Assemblée nationale. À travers le prisme des assistants parlementaires chargés de gérer les interpellations citoyennes, elle met en lumière comment l'afflux de sollicitations peut produire, en retour, une forme de fermeture. Rafaël Leblanc-Pageau, Olivier Lemieux et Simon di Genova, enfin, déplacent le regard vers le Québec et étudient la manière dont les groupes d'intérêts relaient leurs positions dans le processus législatif. Ce dossier illustre l'une des ambitions premières de la *Revue* : réunir, autour d'un même objet,

des chercheurs aux formations et aux appartenances disciplinaires multiples – droit, science politique, histoire, sociologie – et associer à leurs analyses la perspective de ceux qui, fonctionnaires parlementaires ou praticiens des assemblées, connaissent le Parlement de l'intérieur et vivent le droit parlementaire, pour reprendre la célèbre formule de Marcel Prélot.

- 5 Fidèle à sa vocation, la rubrique « Vie parlementaire » offre un éclairage complémentaire sur ce dossier. Dans un entretien, Luigi Gianniti invite à s'ouvrir au temps long à partir de l'expérience parlementaire italienne, en interrogeant la capacité des assemblées à agir dans la durée face à la crise de la représentation. S'y ajoute, pour ce numéro, une chronique de vie parlementaire française et étrangère, coordonnée par Alexis Fourmont, qui suit les évolutions récentes en Allemagne, en Espagne, au Royaume-Uni, en France et en Italie.
- 6 Enfin, la rubrique « Le Parlement pour tous » s'inscrit, elle aussi, parfaitement dans la logique de ce numéro. Stéphane Bracq y propose une lecture de la série télévisée *Parlement*, qui met en scène les institutions européennes et qui donne à voir en particulier le fonctionnement du Parlement européen par le prisme de la fiction. Les assemblées parlementaires elles-mêmes contribuent à cette rubrique : le Sénat propose ainsi, pour ce numéro, des images commentées de l'hémicycle, autant d'invitations à pousser les portes de l'institution. La rubrique s'enrichit, par ailleurs, d'une chronique des thèses, dirigée par Gilles Toulemonde, qui met en lumière les travaux doctoraux récents consacrés au Parlement et soutenus en 2024 et 2025.
- 7 Ouvrir le Parlement : c'est, au fond, le projet de cette revue tout entière. Numéro après numéro, elle cherche à rendre ce Parlement visible, intelligible, discutable – à en faire un objet de curiosité autant que d'exigence démocratique. Ce deuxième numéro est un nouveau pas dans cette direction. Nous remercions chaleureusement toutes celles et ceux qui y ont contribué, chercheurs, praticiens et institutions, et invitons nos lecteurs à poursuivre avec nous cette exploration.

AUTEURS

Damien Connil

Chargé de recherche CNRS, Univ Pau & Pays Adour, Aix Marseille Univ, CNRS, DICE, IE2IA, Pau

IDREF : <https://www.idref.fr/158140087>

ORCID : <http://orcid.org/0000-0002-8316-5016>

HAL : <https://cv.archives-ouvertes.fr/damien-connil>

ISNI : <http://www.isni.org/0000000370949978>

BNF : <https://data.bnf.fr/fr/16598050>

Priscilla Jensei-Monge

Maître de conférences en droit public à Aix-Marseille Université

IDREF : <https://www.idref.fr/180838970>

ORCID : <http://orcid.org/0000-0001-6882-5429>

ISNI : <http://www.isni.org/0000000437309415>

BNF : <https://data.bnf.fr/fr/16985126>

Audrey de Montis

Maître de conférences en droit public à l'université de Rennes

IDREF : <https://www.idref.fr/183853512>

ISNI : <http://www.isni.org/0000000446349902>

BNF : <https://data.bnf.fr/fr/17060110>